

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017

Membres présents : A. MONCEL, B. BARDET, F. BOUDOURESQUE, M. CANTIN, L. CARON, J.P. CORDENOD, J.M. CURNILLON, F. CHABERT, P. FAUVET, J. GAUGE, D. GOUDARD, M. HARNAL, O. JOLY, Y. LAURENT, JL LEBOEUF, R. MARECHAL, F. MEUROU, C. PUVILLAND, M. PUDDU, G. RAMAKERS, JL REVEL, E. STUTZ, K. SUTTER, M. WIEL

Excusés : P. PARE, P. FAUVET, P. ROBIN

Absent :

Secrétaire de séance : Alain MONCEL

Convocation et affichage : 21 septembre 2017

Madame le Maire demande au conseil d'ajouter à l'ordre du jour un point concernant la signature d'avenants pour le marché « remplacement chaudière ». Accord du Conseil à l'unanimité.

### **Approbation du dernier compte-rendu :**

Le compte-rendu est approuvé – 3 abstentions pour absence.

### **Rapport de la CLECT**

Chaque conseiller a été destinataire du rapport.

Madame le maire explique que la Loi NOTRe prévoit le transfert au 01/01/2017 de l'ensemble des ZAE communales à l'ensemble des Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI). Pour la CA3B, cela concerne les zones de Marboz, Polliat et St Trivier de Courtes. La zone artisanale de Lucinges étant déjà gérée par l'intercommunalité, elle a été transférée automatiquement à CA3B avec la compétence.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui est chargée d'évaluer les conséquences financières des transferts de compétence entre les EPCI et leurs communes membres, doit rendre son rapport avant le 30/09 de l'année de la fusion.

C'est ainsi que la CLECT s'est réunie le 15 septembre 2017 afin de fixer le montant des charges qui reviendront à la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en Bresse dans le cadre du transfert des zones d'activité économique (ZAE) en application de la Loi NOTRe.

Ces charges ont été évaluées selon une méthode conforme aux dispositions prévues par les textes, dite de droit commun.

Au cours de la même séance, une méthode d'évaluation dérogatoire portant sur l'intégration dans l'attribution de compensation d'éléments relatifs au FPIC et à la DSC a été proposée. Ne s'agissant pas d'un transfert de charge, seule une fixation libre de l'attribution de compensation (AC) peut s'envisager dans ce cas.

Ces deux points ont donné lieu à un rapport adopté à la majorité de la commission ce qui permet désormais d'enclencher le processus délibératif qui aboutira à la fixation définitive par le Conseil communautaire des attributions de compensation pour l'exercice 2017.

En application des dispositions en vigueur, ce processus comporte plusieurs étapes

La première consiste en l'approbation de l'ensemble du rapport à la majorité qualifiée des communes membres, soit les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Si les conditions de vote sont réunies, le Conseil communautaire devra alors délibérer sur la partie du rapport portant sur les attributions fixées librement à la majorité des deux tiers.

Après ce vote, les conseils municipaux intéressés par les AC fixées librement devront se prononcer dans le courant du mois de novembre sur cette délibération du Conseil communautaire.

Si les délibérations communales sont concordantes, le Conseil communautaire du 11 décembre 2017 fixera le montant des AC définitives 2017.

Il est à noter que les montants des attributions de compensation pour la commune de Val-Revermont, présentés lors du rapport de la CLECT voté en fin d'année 2016, restent inchangés dans ce nouveau rapport.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

Adopte le rapport de la CLECT qui détermine à la fois l'évaluation des charges transférées au titre des ZAE selon le détail ci-dessous et une méthode d'évaluation dérogatoire portant sur l'intégration dans l'attribution de compensation d'éléments relatifs au FPIC et à la DSC pour les communes intéressées par ces points.

SYNTHESE DES CHARGES TRANSFEREES					
Communes	POLLIAT	MARBOZ	MARBOZ	ST TRIVIER DE COURTES	Total
ZAE	DE PRESLE	LES BERGERIES	MALAVAL	LES PLATIERES	
TOTAL RENOUVELLEMENT ET ENTRETIEN DE VOIRIE NET DE FCTVA	9 084,37 €	SANS OBJET - VOIRIES COMMUNAUTAIRES			9 084,37 €
TOTAL ENTRETIEN ESPACES VERTS	1 656,00 €	3 234,00 €	1 764,00 €		6 654,00 €
TOTAL RENOUVELLEMENT ET ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC NET DE FCTVA	2 349,64 €	1 978,65 €	741,99 €	SANS OBJET - EQUIPEMENTS PRIVES	5 070,28 €
TOTAL AUTRES	néant	1040,00 €	1760,00€		2 800,00€
<b>TOTAL CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>13 090,01 €</b>	<b>6252,65 €</b>	<b>4265,99 €</b>		<b>23 608,65 €</b>

20 h 47 arrivée de G. RAMAKERS

## **Rapport annuel du Syndicat des Eaux**

Ce rapport concerne toutes les communes qui sont gérées par le syndicat (Bohas-Meyriat-Rignat, Ceyzeriat, Corveissiat, Courmangoux, Drom, Grand Corent, Hautecourt Romanèche, Jasseron, Meillonas, Nivigne et Suran, Ramasse, Revonnas, Simandre et Val-Revermont)

*20 h 50 : arrivée de JP CORDENOD*

Eléments à noter :

-Augmentation du nombre d'abonnés qui est passé de 8078 en 2015 à 8196 en 2016

-La répartition des recettes :

➤ 16 % pour l'Agence de l'eau

➤ 5 % de TVA

➤ 45 % pour le Syndicat

➤ 34 % pour le délégataire (SUEZ - Lyonnaise des eaux)

-Le rendement du réseau est de 71 % (volume de perte assez conséquent)

-Le taux moyen de renouvellement des réseaux est de 0.48 % par an.

Suite aux diverses ruptures intervenues cet été, certains conseillers pensent qu'il faudrait envisager un renouvellement plus rapide des conduites. Il est souligné que les montants des travaux sont très conséquents et ne pourraient se faire sans une augmentation importante des tarifs de l'eau. Le problème des réseaux de campagne par rapport aux villes, c'est que les conduites ne desservent que très peu d'habitations et que par conséquent les coûts sont répartis sur un nombre d'habitants limité.

Madame le maire précise que la compétence eau sera transférée à l'intercommunalité en même temps que l'assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Vu la loi n°95 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.

Vu le décret n 95-635 du 06 mai 1955 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité de service de l'eau potable,

Approuve le rapport annuel à l'unanimité.

### **Conventions cantine :**

Les 2 conventions sont arrivées à échéance et doivent être renouvelées

1. convention pour régler les conséquences de la mise à disposition de 6 agents communaux auprès de la cantine scolaire. Pour des raisons de comptabilité publique, l'association est tenue de rembourser à la commune la rémunération des dits agents
2. convention pour définir les rôles et obligations de chacune des parties (cantine, communes de Val-Revermont et Courmangoux). Cette convention prévoit entre autre le versement d'une subvention par la commune à la cantine scolaire pour compenser les frais de rémunération des agents communaux (pour info 2016/2017, ces frais

représentent la somme de 18 244.44 €). Il sera demandé également une participation financière à toutes les communes ayant des enfants mangeant à la cantine. Afin de ne pas décourager les initiatives des membres de l'association, les recettes réalisées dans le cadre de manifestations ne seront pas prises en considération dans l'appréciation du compte de résultats car elles ne sont pas directement rattachées au fonctionnement de la cantine.

Ces conventions sont proposées avec une durée de 4 ans afin d'assurer à l'association une continuité en cas de changement de municipalité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise la signature des deux conventions.

*21h : Arrivée de Frédéric BOUDOURESQUE*

Alain Moncel informe qu'à la suite de l'Assemblée Générale de la cantine, le conseil d'administration a pu se renouveler.

### **Subventions :**

*Martial CANTIN concerné s'abstient*

Pour mémoire, une subvention d'un montant de 16 674 € a été versée à Plaine Revermont Foot pour l'achat d'un véhicule. Le pack livraison n'avait pas été pris en compte, une subvention supplémentaire d'un montant de 1 675 € doit être ajoutée. Le véhicule a été commandé le 2 août. Accord du conseil

Pour la cantine, une subvention d'un montant de 16 000 € avait été voté pour la mise à disposition du personnel. Or l'état des dépenses réel fait état de la somme de 18 244.44 €. Il convient donc de voter une subvention complémentaire de 2 245 €. Accord du conseil.

Le conseil accorde également 2 subventions toiture pour un montant de 1602 € et 504 €.

### **Assainissement**

#### **Route des 3 monts**

Comme voté au budget, un emprunt doit être contracté pour financer l'assainissement de la Route des 3 Monts. Le conseil accepte la proposition du Crédit Agricole pour un prêt d'un montant de 130 000 €, remboursables en 20 ans, au taux de 1.72 %. Les travaux, quant à eux, seront amortis sur 30 ans.

L'Agence de l'Eau a fait savoir qu'elle ne subventionnerait pas le dossier, Pressiat ne possédant pas de schéma directeur d'assainissement. Une subvention du Conseil Départemental au taux de 20 % a été accordée.

#### **Assainissement Cuisiat**

Pour passer à la phase opérationnelle préconisée par le schéma directeur de Treffort et Cuisiat, le Cabinet Dynamic concept a présenté une étude de faisabilité avec des fiches actions. Cette étude a été réalisée à l'échelle de l'ensemble du dispositif d'assainissement, condition exigée par l'Agence de l'eau pour pouvoir bénéficier des subventions du dispositif « Sauvons l'eau ». Le schéma directeur montre que les eaux parasites sont extrêmement élevées et représentent 88 % du débit journalier arrivant à la station d'épuration. Les eaux parasites proviennent essentiellement des biefs et des eaux de sources. Ce sont des eaux propres qui n'ont pas besoin d'être assainies et qui surchargent inutilement la station de Treffort. L'objectif du programme de travaux est de supprimer significativement les eaux parasites dans la station d'épuration. Ces travaux de mise en conformité de l'assainissement sur Cuisiat sont susceptibles de bénéficier d'aides du Conseil Départemental de l'Ain et de

l'Agence de l'eau selon les modalités d'intervention du Plan Départemental de l'Eau et du programme d'action « Sauvons l'Eau ! » (2013-2018).

Madame le maire présente le programme de travaux pour un montant total de 1 904 136.04 €, travaux échelonnés de 2018 à 2022.

Aussi, afin de percevoir les subventions qui pourraient être octroyées par le Conseil Départemental et l'Agence de l'eau, il convient :

- De valider la totalité de l'opération (descriptif technique, lieu d'implantation des ouvrages, périmètre de l'étude...),
- De valider le montant de l'opération, et les modalités financières de cette dernière,
- De valider l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération
- De solliciter les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau,
- D'autoriser, pour cette opération le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence et à la lui reverser.
- De demander, en justifiant et en motivant cette demande, un démarrage anticipé des travaux à l'ensemble des financeurs éventuels, sans que cela n'engage ces derniers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la totalité de l'opération et sollicite les subventions de l'agence de l'eau et du département au meilleur taux (montant attendu 60 %).

La compétence assainissement devant être transférée à l'intercommunalité au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la CA3B est informée de ce dossier.

### **Réhabilitation mairie de Treffort**

La commission s'est réunie le 25 septembre avec les architectes  
Un certain nombre de points ont été évoqués et restent à valider :

#### **Chauffage**

Mme le maire présente une étude de faisabilité sommaire des systèmes de chauffage :  
Pompe à Chaleur ou chaudière bois déchiqueté

La solution bois, présente un surcoût de plus de 100 000 € en investissement et des difficultés d'intégration au projet. La ressource existe sur la commune et ce choix serait plus en cohérence avec la politique menée jusqu'alors. Des subventions peuvent également être demandées pour réduire le surcoût.

L'installation de pompes à chaleur reste aussi une solution écologique, elle est moins complexe et s'intègre plus facilement au projet sans générer de surcoût. Une pompe réversible peut également être facilement envisageable évitant ainsi l'acquisition de climatiseur.

Le chiffrage et les détails techniques de ces 2 options seront affinés afin que le conseil se positionne rapidement.

#### **Extension**

Le but de cette extension est de réaliser une salle polyvalente, permettant la tenue d'expositions et de conférences, et de remplacer à terme l'utilisation par des particuliers de la salle de la cantine qui ne serait plus louée. Le projet actuel fait état d'une salle d'environ 150

m2 avec un office permettant la préparation de 40 à 50 repas. Le conseil demande à ce que l'office soit dimensionné pour permettre la restauration d'une soixantaine de convives.

### **Local à archives**

La solution apportée par les architectes doit être re-étudiée. Le stockage des archives dans un local enterré n'est pas la solution idéale, à cause notamment du problème de l'humidité.

Mme le maire présente également la distribution des locaux. Certains conseillers regrettent que l'accès aux toilettes se fasse dès le hall d'accueil du bas.

### **Remboursements exceptionnels camping**

Le conseil accepte les remboursements suivants :

- 25 € sur une facture de réservation de camping correspondant à des arrhes versées, séjour annulé à cause du mauvais temps
- 22.85 € pour la perte d'une clef qui a finalement été ramenée
- Ristourne de 15 %, soit 45 € sur le solde à devoir d'un saisonnier suite aux dégâts intervenus sur sa caravane.

Mme le maire présente brièvement le bilan de la saison touristique : le chiffre d'affaire est passé de 97 536 € à 125 410 €, une forte progression, notamment sur les emplacements camping.

### **Réseau de chaleur**

Madame le Maire explique que désormais, les budgets sous nomenclature M4 doivent avoir une trésorerie autonome. Sont concernés le budget assainissement et le budget réseau de chaleur. Lors du vote du budget, le réseau de chaleur s'équilibrait en dépenses et recettes. Un montant de travaux de 70 000 € avait été prévu.

Mais

- ont été omis les frais d'étude (6 300 €)
- une panne est intervenue sur le réseau (environ 3 500 €)
- les recettes sont encaissées tout au long de l'année, alors que les travaux doivent être payés au fur et à mesure de leur réalisation, d'où un déséquilibre de la trésorerie (actuellement 47 200 €).

Pour ré-équilibrer le budget et éviter les problèmes de trésorerie, les solutions sont de recourir à l'emprunt ou à la ligne de trésorerie. Ce qui engendre des frais (intérêt et frais de dossier).

Néanmoins, compte-tenu d'un nombre d'habitants inférieur à 3 000, il est légalement possible de verser une subvention du budget général (trésorerie actuelle à 2 767 000 €)

Après en avoir délibéré, le conseil accepte le versement d'une subvention du budget principal au budget réseau de chaleur pour un montant de 20 000 €

### **Avenants à valider :**

Le conseil valide :

- 1 avenant de prolongation de travaux jusqu'au 31/10, ce qui permettra de faire les essais chaudière suite aux travaux

- 1 avenant pour une moins value de 1 239.37 € HT

## **Tour des commissions**

**Développement économique** : un devis est à l'étude pour les panneaux des commerçants.

**Environnement** : Concernant le zéro phyto, l'Agence de l'Eau a donné son accord pour une subvention de 80 %, le plan de désherbage devrait être réalisé sous peu. La commission environnement se réunit le 3 octobre.

**Communication** : lancement du prochain bulletin, accueil des nouveaux habitants prévu le 7/10. Le plan de val-Revermont devrait être disponible prochainement.

**Voirie** : en 2018 sont prévus les travaux sur le chemin des Cochettes, le chemin de Villon, la place du 18 juillet 44 à Pressiat, le chemin de Montfort, l'impasse du four, le chemin du mas Gaillard et l'impasse de l'école. Les travaux sur Montmerle seront programmés en 2019.

**Aménagement des villages** : le 3 octobre la commission re-étudiera la proposition d'aménagement du coin fromagerie. Le 4 octobre, une réunion de quartier est organisée pour aborder les problèmes de stationnement dans la Grande rue et dans la rue Bon gravier à Treffort.

**Culture** : Partenariat en cours avec la maison du théâtre de Bourg. Une pièce sera jouée sur Treffort par la compagnie « théâtre and co », février : chorale et mars festival du court métrage (3 sessions) , exposition de sculptures en avril en partenariat avec le Musée. L'exposition « A portée de mains » sera inaugurée à la salle des fêtes le 7 octobre, puis se déplacera au Foyer et dans le cœur de Treffort, avant d'être transférée à St Trivier de Courtes en fin d'année.

**Restructuration foncière forestière** : une réunion est prévue avec le géomètre afin d'établir un calendrier prévisionnel.

**Associations** : la fréquentation au forum a été moins importante que l'année dernière. La réunion pour établir le calendrier des fêtes est programmée pour le 19 octobre.

**Résidence autonomie** : Le Département a donné son accord pour verser une subvention sous la forme d'un forfait autonomie. Dans le cadre de ce forfait, un certain nombre d'actions sont prévues au profit des personnes âgées : conférence sur le diabète, alimentation, sophrologie, utilisation de tablettes numériques, ..

**CCAS** : le repas est prévu le 5 /11. Le bureau se réunira prochainement.

## **Questions diverses**

-Les fouilles du mont Châtel : la 3<sup>ème</sup> campagne de fouilles vient de se terminer et le chantier est refermé. Une exposition sera présentée au Musée du Revermont dès avril 2018.

-Commerce de Cuisiat : la commission se réunira prochainement pour lancer la réflexion sur le type de commerce à mettre en place.

-Désert médical : Mme le maire fait part de son inquiétude par rapport à la problématique liée aux médecins sur la commune. Les communes se font concurrence pour attirer les médecins et même si 2 médecins sont présents à Treffort, il convient de s'en préoccuper sans délai.

-Un contact a été pris avec la Frapna à propos de l'élaboration d'un atlas de la biodiversité communal (ABC). Intérêts : connaître la faune et la flore de notre secteur pour mieux les préserver. C'est une démarche sur 2 à 3 ans, qui doit impliquer les personnes ressources du territoire et les habitants, pour un coût de 15 à 35 000 €. Possibilités d'avoir des subventions.

-Dates à retenir

29/09 à 18 h : pot de départ d'Evelyne THOLAS et nuit des étoiles

30/09 : tango

04/10 à 18h30 : réunion avec les habitants pour le stationnement dans les rues Bon Gravier et Grande Rue à Treffort

05/10 à 18h30 : réunion avec les habitants pour les problèmes de stationnement dans le Vieux Cuisiat

07/10 : Accueil des nouveaux arrivants – inauguration de l'exposition photo « à portée de mains » - vente du boudin des pompiers

15/10 : course VTT

21-22 /10 : marché des fruits d'automne

17 et 18/11 : visite, pour les élus qui le souhaitent, de la ferme du mas tabouret, de Rémi RUFER

**Dates des prochains conseils municipaux**  
**25/10 – 23/11 - 19/12**

Séance levée à 23 h 40